

HABITER MIEUX

DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique



POUR QUELS PROJETS DE TRAVAUX ?

Installer un **système de chauffage** ou de **production d'eau chaude** performant, engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre habitation...

Dans tous les cas, les travaux doivent permettre de **réduire la consommation énergétique du logement d'au moins 25%** et être réalisés par des entreprises.

POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les propriétaires occupants, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds indiqués au verso.
(revenus fiscal de référence 2015)



QUELS MONTANT D'AIDE ?

L'aide de l'ANAH est de 35% ou 50% du montant total des travaux HT (selon conditions de ressources).

La prime Habiter Mieux équivaut à 10% du montant total des travaux HT et est plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction des ressources.

Ces aides peuvent être complétées par une collectivité locale sur le territoire de laquelle est située le logement (conseil départemental et/ou Grand Belfort communauté d'agglomération, sous conditions).



HABITER MIEUX

DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

C'est un programme national qui a pour ambition d'aider les ménages à financer des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Il est mis en œuvre par l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat. (ANAH)

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 206	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	+ 4 257	+ 5 454

OÙ S'ADRESSER ?

À la délégation locale de l'ANAH:

03.84.58.86.92

gu.anah@territoire-de-belfort.gouv.fr

www.anah.fr